



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cures

Question écrite n° 12106

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés rencontrées par les établissements thermaux pour le recrutement des dermatologues. À travail égal, les dermatologues du secteur 1 qui acceptent d'exercer dans un établissement thermal sont rémunérés 40 % de moins que leurs confrères du secteur 2. Le nombre de spécialistes en dermatologie va diminuant d'année en année et toutes les stations thermales françaises sont confrontées aux mêmes difficultés. Par ailleurs, les médecins généralistes qui assuraient occasionnellement certaines prescriptions se sont vus rappeler les règles d'intervention par le conseil de l'ordre, sensible aux problèmes du thermalisme français mais également soucieux de faire respecter la déontologie décidée par ses pairs. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en place pour relancer le secteur du thermalisme français et inciter les jeunes médecins à se spécialiser en dermatologie.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12106

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6869

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)